







DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SELECTION POUR LA FORMATION AIDE SOIGNANTE AUXERRE – TONNERRE (Tous cursus confondus) ANNEE 2025

Conformément aux arrêtés du 07 Avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat Aide-Soignant.

UN LIEU D'INSCRIPTION UNIQUE POUR DEUX LIEUX DE FORMATION

Les Instituts de Formation d'Aides-soignants (IFAS) du Centre Hospitalier d'AUXERRE et du Centre Hospitalier de TONNERRE constituent un groupement pour la sélection 2025.

Le candidat dépose un dossier unique auprès de l'Institut pilote du groupement soit le site d'AUXERRE.

Ce groupement permet une optimisation de l'organisation de la sélection et la gestion centralisée des admissions au bénéfice du candidat.

IFAS d'AUXERRE	IFAS de TONNERRE
40 places dont 8 places pour les agents relevant de la	35 places dont 7 places pour les agents relevant de la
formation professionnelle continue dispensés des	formation professionnelle continue dispensés des
épreuves de sélection.	épreuves de sélection.

Composition:

I.	Coordonnées des deux Instituts de formation	P. 2
II.	Conditions d'admission	P. 2
III.	Liste des pièces constituant le dossier de candidature	P. 2
IV.	Epreuve de sélection pour la rentrée 2025	P. 3
٧.	Informations pratiques	P. 3
VI.	Elève en situation de Handicap	P. 4
VII.	Autorisation de diffusion des résultats de la sélection d'entrée à la formation d'aide-soignant	P. 5
VIII.	Fiche inscription à la sélection	P. 6

Le dossier de candidature est à transmettre

Au plus tard le 09 juin 2025 par voie postale

(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier parvenant après la date ne sera pas pris en compte

COORDONNEES DES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

IFAS AUXERRE

Centre Hospitalier d'Auxerre 2 Boulevard de Verdun – 89011 – AUXERRE Cedex

: : 03.86.48.47.17 @: <u>ifas@ch-auxerre.fr</u>

IFAS TONNERRE

Centre Hospitalier du Tonnerrois Chemin des Jumériaux – 89700 TONNERRE

≅: 03.86.54.34.81**@**: <u>ifas@ch-tonnerre.fr</u>

Lien pour le site internet :

https://www.ght-unyon.fr/formations/institut-de-formation-aide-soignants-et-soins-infirmiers-ifas-et-ifsi/institut-de-formation-aide-soignant-ifas-253-320.html

II. CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'est pas prévu d'âge limite supérieur)
- Réussir l'épreuve de sélection

III. LISTE DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SELECTION POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

(Les photocopies doivent être lisibles)

- Fiche d'inscription à la sélection dûment complétée et signée ;
- Photo avec identité notée au dos ;
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Lettre de motivation manuscrite;
- Curriculum vitae ;
- Document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages;
- Copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats, appréciations et rapports de stage ainsi que la copie des bulletins scolaires;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- Tous les candidats qui ne peuvent prouver au travers des pièces produites dans leur dossier du niveau de langue française requise joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égale ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe;
- Autorisation de diffusion des résultats de la sélection d'entrée à la formation aide-soignante;
- En cas d'inscription à France-Travail, fournir l'attestation de droit ou de non-droit ARE.

IV. EPREUVE DE SELECTION POUR LA RENTREE 2025

« La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant. »

Deux listes de classement sont établies :

- Une principale, répondant aux quotas de places des Instituts d'Auxerre et de Tonnerre,
- Une complémentaire utilisée en cas de désistement de candidats de la liste principale.

A la confirmation de votre admission par courrier, vous devrez obligatoirement valider votre inscription dans l'Institut d'affectation, dans un délai de 7 jours.

Sans réponse de votre part, vous serez présumé(e) avoir renoncé à votre admission en formation.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

Par dérogation, le Directeur de l'institut peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation sous certaines conditions et sur demande des candidats.

V. INFORMATIONS PRATIQUES

- La formation conduisant au DEAS débutera le 27 août 2025.
- La formation comprend des stages extérieurs entrainant des déplacements : il est indispensable d'être titulaire du permis de conduire et de disposer d'un véhicule.
- Les obligations vaccinales: il vous est vivement conseillé d'anticiper les vaccinations contre l'Hépatite B avant votre admission définitive. Une vaccination tardive peut entrainer une nonadmission en formation.
- Il est fortement recommandé d'être en possession d'un ordinateur.
- Les tarifs

Les frais de formation d'un cursus complet sont de 7 100€ pour l'IFAS d'AUXERRE et de 9 032€ pour l'IFAS de TONNERRE.

Des frais d'inscription de 184€ pourront vous être réclamés suivant votre situation.

VI. ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

Prendre rendez-vous avec la

Direction de l'IFAS : Mme Karine François

Tél : 03.86.48.47.17 Mail : <u>ifas@ch-auxerre.fr</u>

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec la formation choisie Contacter la délégation régionale de l'AGEFIPH:

Tél: 0800111009

Lien: htpps://www.agefiph.fr

Ou

Si vous êtes inscrit à France Travail, un conseiller pourra vous renseigner sur les démarches à effectuer

Ou

Vous êtes en situation de handicap et vous avez des questions concernant la formation

Contacter la MDPH de l'Yonne à Auxerre :

Tél: 03.86.72.89.72 Mail: <u>mdphy@yonne.fr</u>

Lien: htpps://www.mdph89.fr/formulaire/contact

Ou

Contacter CAP Emploi 89

Tél: 03.86.52.45.11

Lien: htpps://www.capemploi-89.com/contact.html

VII. AUTORISATION DE DIFFUSION DES RESULTATS DE LA SELECTION D'ENTREE A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANTE

Prénom :

Nom:

Lien de parenté:

VIII. **FICHE INSCRIPTION A LA SELECTION**

FICHE D'INSCRIPTION

PHOTO

A LA SELECTION EN VUE DE L'ADMISSION **EN FORMATION AIDE-SOIGNANT 2025-2026**

CANDIDATURES RECEVABLES JUSQU'AU 09 JUIN 2025 INCLUS

(ECRIRE LISIBLEMENT EN LETTRE CAPITALES)

		Réservé à l'IFAS
NOM : PRÉN	NOM :	Pièces déposées :
NOM DE JEUNE FILLE POUR LES FEMMES MARIÉES :		□ Pièce d'identité recto/vers □ Lettre de motivation □ C.V. □ Document manuscrit □ Copie des diplômes □ Copie des relevés de notes, appréciations, rapports de stage et bulletins scolaires □ Attestation de travail et
 □ Baccalauréat Général ou Technologique □ Etudes universitaires et supérieurs □ Salarié (intérim, CDD, CDI) □ Demandeur d'emploi non indemnisé 	 □ Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT □ Service civique □ Demandeur d'emploi indemnisé □ Aucune activité 	
Vœux du lieu de formation : ☐ AUXERRE ☐ TONNERRE		
J'atteste sur l'honneur de l'exactitude de ce	s renseignements.	

Signature du candidat Date

Signature : (du représentant légal identifié pour les candidats mineurs)

Nom: Prénom : Lien de parenté :